



Bulletin municipal
www.chaniers.fr

n° 299

Sommaire

- L'édito du Maire 1
- Autorisation de déplacement 1
- Les actus 2
- Entretien avec... 4
- Jacques BERTOT
- Zoom sur... 4
- la nouvelle école
- L'essentiel du 5
- conseil municipal du 7 décembre 2020
- Marché de Noël 7
- virtuel et aides à la rénovation
- Les chiffres clefs 7
- du niveau de vie à Chaniers
- Le coin de P'tit Pois 7
- Les pharmacies de 7
- permanence
- Recyclage de vos 8
- anciens mobiles
- Agenda 8
- C'est nouveau à 8
- Chaniers

Mairie de Chaniers
2 rue Aliénor d'Aquitaine
17610 Chaniers
contact@chaniers.fr
05 46 91 12 70

L'édito du Maire

Nous entrons dans une nouvelle phase de la crise sanitaire avec la mise en place d'un couvre-feu de 20h à 6h. Je tiens à remercier les agents de la commune pour l'installation anticipée des éclairages de Noël. En espérant que ces illuminations apportent un peu de bonheur à tous et nous permettent de nous projeter dans les festivités à venir, même si les mesures liées à l'épidémie nous empêcheront d'en profiter pleinement.



Nous avons d'ores et déjà annulé l'habituel Noël des enfants de la commune et concernant la tenue de la cérémonie des vœux, nous attendons les nouvelles directives gouvernementales.

Il y a tout de même de bonnes nouvelles : le Premier Ministre a validé la candidature de l'Agglomération de Saintes à la création d'un Campus Connecté qui va permettre aux étudiants d'accéder à une soixantaine de cursus avec un enseignement à distance. Pour tout renseignement, envoyez un mail à campusconnecte@agglo-saintes.fr

Enfin, le vaste chantier de la SNCF arrive à son terme. La circulation des trains a repris. Ces travaux de consolidation et de sécurisation étaient nécessaires et vont permettre de gagner quelques minutes sur le trajet Saintes-Bordeaux.

Je profite du dernier édito de l'année pour vous souhaiter de très belles fêtes de Noël. Que chacun puisse profiter de cette trêve pour se ressourcer et oublier au maximum la morosité de cette période si particulière. Je vous adresse également mes meilleurs vœux de bonheur, de réussite et de santé pour 2021, loin de la COVID 19.

Eric PANNAUD
Maire de Chaniers

Autorisation de déplacement pour le Père Noël

Vous vous demandez sûrement si, cette année, le Père Noël aura le droit de faire sa tournée en raison de la COVID 19. Eh bien pas de panique, le **Maire de Chaniers autorise le passage du Père Noël** dans la nuit du 24 au 25 décembre afin de distribuer les cadeaux à tous les habitants !



Cependant, il devra se soumettre à des **règles sanitaires très strictes**. Il ne pourra pas emmener plus de six lutins à bord de son traîneau. Ils devront bien se désinfecter les mains après avoir déposé les cadeaux dans chaque foyer. Les lutins devront se munir d'un masque. Le Père Noël en sera dispensé à cause de sa barbe. Cependant il devra respecter les règles sanitaires en éternuant dans son coude et en se mouchant dans des mouchoirs à usage unique afin d'éviter la propagation du virus.

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année et espérons que le Père Noël vous offrira tous les cadeaux que vous attendiez !

Réouverture de la médiathèque

Avec l'assouplissement du confinement, la médiathèque a rouvert ses portes selon des horaires adaptés :

lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 14h à 17h
mercredi : de 10h à 11h30 et de 14h à 17h



Pour les personnes qui ne souhaitent pas se déplacer, la **livraison à domicile** continue le **samedi matin**.

// Vacances de Noël : la médiathèque sera fermée du 19 décembre au 3 janvier //

Campagne de stérilisation des chats errants

Afin de limiter la surpopulation féline, la commune de Chaniers a conclu une convention avec l'association 30 Millions d'Amis et l'association saintaise du Chat Libre pour faire stériliser 15 chats errants durant l'hiver. Le coût de cette stérilisation, de 100 € environ par chat, est supporté par les trois partenaires.



Le dispositif mis en place

Les chats errants sont capturés, emmenés chez un vétérinaire partenaire du dispositif pour être identifiés et stérilisés. Après stérilisation et tatouage, ils sont relâchés sur le site de leur capture. Ce sont alors des « chats libres ».

Pourquoi stériliser les chats errants ?

La gestion des chats errants est délicate et il est impératif de gérer leur population en maîtrisant leur prolifération. Un couple de chats non stérilisé peut théoriquement engendrer une descendance de plus de 20 000 individus en quatre ans. Une solution a maintes fois fait ses preuves : la stérilisation. Née du constat que l'euthanasie ou le déplacement des colonies de chats sont inefficaces contre la pullulation, cette pratique, reconnue mondialement, respecte l'animal et la sensibilité de nos concitoyens.

Les avantages de la stérilisation

D'une part, la stérilisation stabilise automatiquement la population féline qui continue de jouer son rôle de filtre contre les rats, souris, etc. D'autre part, elle enrayer le problème des marquages odorifères, des bagarres violentes et bruyantes et des miaulements intempestifs lors de la reproduction. Par ailleurs, le chat étant un animal territorial, ceux présents sur un site empêchent tout autre de s'y introduire.

Si vous identifiez un chat errant merci de contacter l'association du Chat Libre au 06 51 60 04 37

Sauvegarde des archives municipales

Un important travail d'identification et de classement rigoureux des documents conservés depuis de nombreuses années à la mairie a été effectué par le personnel administratif avec l'aide des Archives Départementales.

Après une visite d'estimation de l'ensemble des points de stockage, il a été décidé de :

- recenser et détruire les archives éliminables,
- restaurer les registres de délibération et d'état-civil conservés depuis 1790, dont l'état nécessitait une intervention,
- lister les archives de l'ancien maire Xavier DE ROUX afin de permettre aux Archives Départementales de constituer un fonds politique.



Les papiers devant être éliminés sont repris par une entreprise locale qui les trie, les broie par mesure de confidentialité, avant de les recycler.

Plantations d'arbres

Des arbres du communal ont été abattus car ils présentaient un danger pour les promeneurs. Beaucoup de Chagnolais se sont émus de voir ces arbres coupés. À tort car la mairie de Chaniers a toujours eu le projet de les remplacer.

C'est maintenant chose faite avec la plantation de 23 sujets à haute tige : 9 frênes, 3 chênes rouges, 10 chênes des marais et 2 arbres des pagodes. Actuellement âgés de 8 ans, ils ont été « élevés » sur le territoire de la CDA de Saintes et sont adaptés à leur nouvel environnement.

A la demande des riverains, deux pruniers seront également plantés place Henri Barbusse.



Des espaces sans tabac à Chaniers

Première cause évitable de mortalité en France, le tabac est responsable de plus de **78 000 morts par an**.

Cibles prioritaires de l'industrie du tabac et de ses puissantes stratégies marketing : **les jeunes !**

Pourtant, consommer un poison ne devrait plus être considéré comme un acte normal ou anodin. Ainsi, la Ligue contre le cancer a lancé, depuis quelques années, le label « Espace sans tabac ». Si des lois efficaces protègent des milliers de personnes des dangers de la fumée du tabac dans les lieux clos à usage collectif, il est important, pour « dénormaliser » le tabagisme, d'élargir ces mesures aux espaces extérieurs.

Qu'est-ce qu'un « espace sans tabac » ?

C'est un espace public extérieur labellisé par la Ligue contre le cancer en partenariat avec les municipalités, signalé par des panneaux d'information.

Désormais, grâce à un décret municipal, le **tabac est interdit dans les lieux suivants** :

- les espaces situés devant les groupes scolaires Pasteur et Ronsard
- les aires de jeux du communal et de Chez Labbé
- l'espace intergénérationnel (city stade et skate park)
- la plage

Les objectifs de ces « espaces sans tabac » sont multiples :

- réduire l'initiation au tabagisme des jeunes,
- éliminer l'exposition au tabagisme passif, notamment celle des enfants,
- promouvoir l'exemplarité et la mise en place d'espaces publics conviviaux et sains,
- préserver l'environnement des mégots de cigarettes et des incendies,
- dénormaliser le tabagisme afin de changer les attitudes face à un comportement néfaste pour la santé.

Les contrevenants s'exposent à une amende de 38 euros (article R 610-5 du Code Pénal).



Pour plus d'informations sur l'arrêt du tabac, rendez-vous sur le site :

www.tabac-info-service.fr

Entretien avec Jacques BERTOT, Adjoint en charge des bâtiments et des nouveaux projets

Monsieur BERTOT, vous êtes nouveau au sein du conseil municipal ?

Oui, même si j'ai souvent songé à faire partie de l'équipe municipale de ma commune. Mais mon métier (directeur des équipements urbains) exercé à la ville de Saintes, m'empêchait d'être disponible pour une implication sans faille. Aujourd'hui, après une période de transition qui m'a permis de profiter de mon temps libre, j'ai accepté de rejoindre l'équipe conduite par Eric PANNAUD, et cela pour plusieurs raisons :

- retrouver la vie publique, le service public territorial qui ont été le cœur de ma vie professionnelle pendant 40 ans,
- franchir le pas (!) après avoir été fonctionnaire, devenir acteur de la vie municipale côté « élu », c'est-à-dire participer aux orientations de la commune qu'elles soient sociales, économiques ou environnementales,
- enfin, le programme de l'équipe conduite par Eric PANNAUD m'a convaincu.

Pouvez-vous être plus précis ?

Oui, plusieurs projets me paraissent fort intéressants et importants pour améliorer la vie des Chagnolais :

- d'abord, la construction d'une nouvelle école sur la commune ainsi que la revitalisation du centre-bourg avec, en premier lieu, le déplacement de la poste actuelle ;
- ensuite la résolution de certains problèmes de sécurité comme la vitesse excessive mais aussi, avec l'abandon probable du projet RCEA, la sécurisation de la RN 141, en réfléchissant à l'équipement des différents carrefours ;
- enfin, la valorisation constante des espaces du communal et des bords de Charente.

Je n'oublie pas le grand projet de révision du PLU à l'échelle de l'inter-communalité, procédure longue et complexe qui va permettre d'écrire le devenir du territoire.

Comment définiriez-vous votre rôle ?

Je souhaite apporter à cette équipe mon expérience de la vie municipale. Les enjeux sont majeurs et je tiens à m'impliquer complètement dans la conduite de ces projets importants pour la collectivité.

Jacques BERTOT



Habitant de Chaniers depuis : 1978

Votre ville de naissance : Hiers-Brouage

Votre lieu préféré à Chaniers : le communal, le bac, les bords de Charente

Votre métier : retraité de la fonction publique territoriale

Votre âge : 68 ans

Votre quartier : La Cerisaie

Vos passions : le sport, d'une manière générale, et je suis très impliqué dans la vie associative (président de l'Amicale Boules)

Une anecdote : elle est professionnelle. Vendredi 3 janvier 1997, vers 17h30, une pluie verglaçante s'abat sur la Saintonge. Alors que je gère l'urgence à la mairie de Saintes avec 4 collègues, la préfecture nous demande d'accueillir 2000 naufragés de l'autoroute. Nous travaillons jusqu'au petit matin, lorsque chacun peut reprendre la route. Cet événement exceptionnel est inoubliable, d'autant plus que j'ai omis de vous dire que le 3 janvier est le jour de mon anniversaire !

Premiers pas vers une nouvelle école

Depuis septembre 2020, tous les élèves de Chaniers sont regroupés dans les deux écoles de la commune. Ces dernières, très anciennes, ne correspondent plus aux normes actuelles. Aussi, il a été décidé de construire une école entièrement neuve.



La municipalité s'est attachée les services d'un programmiste, Monsieur Yan CHERON, chargé de la faisabilité du projet.

Après mûre réflexion, le choix du site s'est porté sur l'actuel groupe scolaire Ronsard. Il répond en effet au programme de revitalisation du centre bourg et se trouve à proximité de la médiathèque, des bords de Charente et du communal. Les directeurs d'écoles, consultés, ont mis en avant ces trois derniers points.

Le groupe scolaire Ronsard sera entièrement détruit puis reconstruit en plusieurs phases. Evidemment, des nuisances visuelles et sonores seront inévitables mais une concertation en amont avec les architectes, qui savent gérer ce genre de difficultés, devraient minimiser leurs impacts.

Si tout se passe bien, l'école de Chaniers pourrait être livrée pour la rentrée 2025.

L'essentiel du conseil municipal du 7 décembre 2020

Présents : PANNAUD Éric, maire ; FOURRÉ Jean-Luc, GRELET Annie, GRAVELLE Jean-Luc, FIAUD Marie Annick, GIRARD Jean-Paul, ALIGANT Sylvie, BERTOT Jacques, adjoints ; PISSIER Gérard, MONTALESCOT Éveline, BOTON Monique, SIAUDEAU Michel, TUFFET Francine, CANUS Daniel, CALVO Dominique, GAUDIN Christine, MACHEFERT VERDON Graziella, FOURNALES Sandrine, MORAUD Laurent, LATOUCHE Céline, WATTEBLED Stéphane, TREFFANDIER Nathalie, LE MENI Nadège, DAVID Claudia, GUÉRIN Florian, conseillers municipaux.

Excusé : GIRAUDEAU Samuel.

Excusé ayant donné pouvoir : CARTON Jean-Pierre pouvoir à SIAUDEAU Michel.

CREATION D'UNE NOUVELLE ECOLE

M. le Maire explique qu'à la suite du chantier de la carte scolaire entrepris par la CDA, la commune s'est positionnée sur un projet ambitieux de suppression de ses deux écoles pour en créer une nouvelle.

Une étude, réalisée en décembre 2019 avec le CAUE et la SEMDAS, proposait plusieurs scénarios dont la rénovation de l'école Ronsard. Les problèmes rencontrés sur les réseaux (eau, électricité, eaux usées, chauffage) ainsi que la structure même des bâtiments nous ont empêchés d'adopter ce projet.

En 2020, un programmiste, Yan CHERON de l'Agence CPAMO, a été engagé pour approfondir les aspects techniques de ce dossier et accompagner les élus dans les décisions à prendre. Il y a eu de nombreuses rencontres pour travailler le projet dont deux réunions avec les trois directeurs des écoles et l'inspectrice d'académie.

L'étude technique « offre scolaire – stratégie immobilière – programmation et préprogramme » est présentée lors du conseil municipal avec :

- la localisation de l'école Ronsard et ses avantages (bourg, proximité médiathèque et équipements sportifs),
- l'évolution historique du bâtiment de 1962 à nos jours,
- l'état des lieux de la structure et des réseaux,
- les obligations en termes d'accessibilité, d'économies d'énergie, de mise aux normes,
- les coûts financiers prévisionnels,
- l'organisation du chantier et le phasage des opérations,
- un planning prévisionnel de 2021 à 2025.

La nouvelle école couvrirait 2000m² de bâtiments comprenant les classes, le réfectoire, l'accueil périscolaire.

Il sera prévu la possibilité de créer des extensions à ce projet dans le cahier des charges livré à l'architecte, pour pouvoir accueillir des augmentations d'effectifs dans l'avenir.

Le coût total du projet est estimé à 7 800 000€ HT. La commune de Chaniers sollicitera l'Etat, la Région, le Département, la Communauté d'Agglomération pour l'aider financièrement à porter la construction de la nouvelle école.

DEPLACEMENT DE L'AGENCE POSTALE

Jacques BERTOT, adjoint au Maire, explique que le projet de création d'une nouvelle école en centre bourg contraint la commune de Chaniers à déplacer l'agence postale actuelle au 11 avenue Charles de Gaulle afin de disposer d'un foncier suffisant.

Il est présenté au conseil municipal les plans du projet.

Le coût prévisionnel est d'environ 295 000€ HT.

Ce projet pourrait bénéficier de subventions de l'Etat (DETR, DSIL), de la Région, de la commission départementale de présence postale, du Conseil Départemental...

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le projet de déplacement de l'agence postale,
- autorise M. le Maire à demander les subventions relatives à cette opération,
- autorise M. Le Maire à signer les documents techniques et administratifs en lien avec ce projet.

LIGNES DIRECTRICES DE GESTION

Jean-Luc FOURRÉ, adjoint au Maire, informe le conseil municipal que la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des CAP obligent les collectivités à définir leur stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, de promotion et de valorisation des parcours professionnels.

A compter du 1^{er} janvier 2021, les décisions individuelles relatives à la gestion des ressources humaines ne pourront être prises légalement qu'après adoption des lignes de gestion.

Un groupe de travail composé d'élus, du DST et de la DGS a donc élaboré une proposition de lignes directrices de gestion pour 2021-2026.

Ce dossier est soumis à l'avis du comité technique en date du 10 décembre 2020. A la suite de la réception de cet avis, M. le Maire prendra un arrêté fixant les lignes directrices de gestion.

CONVENTION AVEC LE CREDIT AGRICOLE

M. le Maire expose au conseil municipal que le Crédit Agricole souhaite modifier son local existant avenue Charles de Gaulle et aménager les abords (espaces verts, parking...). Un cabinet d'architecte (GDG Architectes) a été mandaté pour réaliser une maquette.

Il est proposé un aménagement sur la parcelle cadastrée AZ n°383 qui appartient au domaine privé de la commune.

Il est nécessaire de signer une convention pour permettre au Crédit Agricole l'occupation du domaine privé communal en contrepartie de la mise à disposition au public du parking de la parcelle AZn°384.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la signature d'une convention avec le Crédit Agricole et autorise M. Le Maire à signer les documents techniques et administratifs en lien avec ce projet.

ADHESION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CENTRE DE GESTION

M. le Maire rappelle la délibération prise le 17 février 2020 dans laquelle la commune de Chaniers a demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu des textes régissant le statut de ses agents.

La commune sera amenée à signer une convention de gestion avec le Centre de Gestion détaillant les modalités d'intervention et les frais associés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'autoriser le Maire ou son représentant à signer le bulletin

d'adhésion et les conventions à intervenir dans le cadre du contrat –groupe, y compris la convention de gestion avec le Centre de Gestion qui est indissociable de cette adhésion.

VIREMENTS N°2 ET VOTE DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES

Jean-Paul GIRARD expose au conseil municipal les virements de crédits suivants :

Virements et vote de crédits supplémentaires – Budget principal

Il convient de procéder aux virements de crédits et au vote de crédits supplémentaires d'un montant de 73 000€ (achat de terrain, plantation d'arbres sur le communal, travaux bassin d'orage les Brandes, tables salle des mariages). Les crédits sont inscrits au budget primitif 2020.

Vote de crédits supplémentaires – Budget lotissement « Les Deux Ruelles »

Il convient de procéder au vote de crédits supplémentaires d'un montant de 10 806€ pour des travaux VRD et réseau télécoms. Les crédits sont inscrits au budget primitif 2020.

Rectification de la délibération 2020/09/061 du 21/9/20 à la suite d'une erreur matérielle : il convient de remplacer le mot « Recettes » par « Dépenses ». Les crédits sont inscrits au budget primitif 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide les virements de crédits et le vote de crédits supplémentaires proposés.

GESTION DES POPULATIONS DE CHATS ERRANTS

Depuis le 1^{er} janvier 2015, les communes doivent mettre en place des campagnes de stérilisation des chats non identifiés, sans propriétaire.

Annick FIAUD, adjointe au Maire, expose qu'en effet, cette gestion durable de la population des chats errants offre un certain nombre d'avantages :

- stabilisation de la population féline,
- maintien de l'utilité sanitaire des chats vis-à-vis des nuisibles,
- diminution des problèmes de comportement des chats liés à la reproduction (miaulements, bagarres, odeurs...).

Ces opérations ont un coût relativement élevé. Il est donc proposé au conseil municipal un partenariat avec la fondation 30 Millions d'Amis et l'Ecole du Chat Libre afin de réaliser une campagne de stérilisation et d'identification des chats errants se trouvant sur la commune et de bénéficier de subventions sur ces interventions. La commune pourrait s'engager pour la stérilisation de 15 chats à compter du 1^{er} janvier 2021. Elle participerait à hauteur de 50% au financement des actes de stérilisation et d'identification pour des coûts maximum de prise en charge par la fondation de 80€ TTC pour une femelle et 60€ TTC pour un mâle. L'association l'Ecole du Chat Libre prendrait en charge les dépassements de frais.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention et les pièces afférentes.

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE LYCEE PALISSY – SECTION SPORTIVE SCOLAIRE

M. le Maire rappelle que la commune avait pris une délibération le 28 septembre 2018 pour autoriser une convention de partenariat avec la mairie de Saintes, l'AS Football, le District et le Lycée Palissy pour la mise à disposition de ses locaux sportifs.

Pour l'année 2021–2022, il est proposé de signer une nouvelle convention de partenariat avec la ligue Nouvelle–Aquitaine Football, l'ES Saintes Football, la ville de Saintes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la signature de la convention de partenariat pour la section sportive scolaire et autorise M. le Maire à signer les documents administratifs en lien avec ce projet.

ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE AZ N°136

M. le Maire explique que la commune de Chaniers a la possibilité d'acquérir la parcelle cadastrée section AZ n° 136, de 165 m², située chemin des Potagers.

Il est donc proposé au conseil municipal l'acquisition de cette parcelle pour un montant de 500€. La commune prendra à sa charge les frais de notaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide l'acquisition de la parcelle pour un montant de 500€ et autorise M. le Maire à signer les pièces afférentes.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Les décisions du Maire

Viabilisation et aménagement du lotissement des Deux Ruelles – Avenant n°1 dans le cadre du marché avec l'entreprise SEC TP

L'association « les savoirs faire du Cognac » soutient la candidature des savoir-faire du Cognac comme patrimoine immatériel de l'Unesco. Elle souhaite que toutes les mairies de Saintonge Romane désignent au sein du conseil municipal, un délégué-référent. Jean-Luc GRAVELLE est désigné.

Antenne Orange Chemin des Bruyères

Une pétition a été déposée par les habitants contre l'installation de l'antenne. M. le Maire rappelle l'obligation de développer le réseau téléphonique mobile (4G ou 5G) pour améliorer la qualité de réception. En effet, il reçoit de nombreuses réclamations d'habitants concernant cette mauvaise réception. Depuis plus de 6 ans, aucune nouvelle installation d'antenne n'a été effectuée et de nombreux projets ont été refusés. La mutualisation de mâts entre opérateurs a toujours été privilégiée. Mais aujourd'hui, de nombreux problèmes techniques ou réglementaires empêchent l'installation de nouvelles antennes sur ces lieux partagés.

Problèmes de réception de télévision

De nombreux habitants signalent une mauvaise réception. Le problème de réception de la TNT viendrait d'un dysfonctionnement de l'antenne de Melle.

Travaux chemin de Bel Air

Il est signalé un mauvais état du chemin à la suite des travaux de fibre. Le dossier est suivi par les services techniques.

Salles municipales

Daniel CANUS, conseiller municipal en charge des associations, propose aux conseillers de nommer les salles qui n'ont pas de noms. Il invite les élus à lui faire part de leurs suggestions.

Fin de séance à 23h00.

La secrétaire de séance,
Nadège Le MENI

→ **Les comptes–rendus complets peuvent être consultés en mairie ou sur site de la ville www.chaniers.fr**

Marché de Noël virtuel du Pays Saintais

Face à la situation sanitaire compliquée, la mairie de Saintes et la communauté d'agglomération ont souhaité proposer un nouvel outil numérique dédié aux acteurs économiques de l'agglomération via une vitrine virtuelle sur Facebook.

Chaque commerçant/artisan/créateur/restaurateur publie ses produits sous forme d'album dans le groupe « **Marché de Noël virtuel du Pays Saintais** ».

Alors, si vous êtes à la recherche d'idées cadeaux ou de menus gourmands pour les fêtes de fin d'année, n'hésitez plus, rejoignez le groupe Facebook. Il existera jusqu'au 31 décembre.



Bonnes fêtes à tous !

Aides à la rénovation

Ma Prime Rénov' permet de financer les dépenses engagées lors de travaux d'amélioration de la performance énergétique de votre logement.

Jusqu'à présent réservée aux propriétaires occupants aux revenus modestes, Ma Prime Rénov' est désormais ouverte à **l'ensemble des propriétaires depuis le 1^{er} octobre 2020**, quels que soient vos revenus, que vous occupiez votre logement ou que vous le mettiez en location.

Plus d'infos sur www.maprimerenov.gouv.fr



maprimerenov'
Mieux chez moi, mieux pour la planète

Les chiffres clefs du niveau de vie à Chaniers

53 en millions d'euros, le revenu cumulé de la population de Chaniers en 2018

25 553 revenu moyen annuel des habitants (contre 24 902 pour la Charente Maritime)

60% part des 15 ans ou plus ayant un diplôme inférieur au bac (contre 69% en 2007)

221 nombre d'habitants travaillant à temps partiel, dont 175 femmes

619 nombre d'habitants diplômés de l'enseignement supérieur

86% part des salariés occupant un CDI à l'échelle de la commune



Source : ithea-conseil.fr

Le coin de P'tit Pois



Un trottoir est un espace réservé uniquement aux piétons.

Ce qui apparaît pour la plupart d'entre nous comme une évidence ne l'est pas pour d'autres qui y stationnent leur voiture sans se poser de question. Pourtant, ils contraignent les piétons à descendre dans la rue. Action dangereuse surtout s'il s'agit d'enfants, de personnes handicapées (un fauteuil roulant descend très mal les trottoirs), de personnes à l'équilibre fragile ou encore d'utilisateurs de déambulateurs. Quelle prise de risques et quelles responsabilités découlent de **cette absence** de considération la plus élémentaire vis-à-vis des piétons !

Petit rappel : ce manquement au code de la route est sanctionné par une amende de 135 €.

Service de garde des pharmacies (nuit, week end et jour férié) : 32 37

Du lundi 21 au dimanche 27 décembre 2020	Pharmacie GRENIER à BURIE
Du lundi 28 décembre au dimanche 3 janvier 2021	Pharmacie AUTIN à SAINT GEORGES DES COTEAUX
Du lundi 4 au dimanche 10 janvier 2021	Pharmacie GIBOIN à SAINT CESAIRE
Du lundi 11 au dimanche 17 janvier 2021	Pharmacie MENZ à CHANIERS
Du lundi 18 au dimanche 24 janvier 2021	Pharmacie RIGONDAUD à TONNAY CHARENTE
Du lundi 25 au dimanche 31 janvier 2021	Pharmacie BRETON à TONNAY BOUTONNE

Les numéros d'urgence

Médecin du SAMU : 15
Véhicule Sanitaire Léger :
05 46 91 11 99 / 06 07 85 06 20
CCAS : 05 46 91 12 70
Permanences sur rdv :
lundi et mardi de 14h à 17h
vendredi de 9h à 12h



Recyclage

Votre ancien portable traîne au fond d'un tiroir ?

Offrez-lui une seconde vie en le déposant dans le collecteur prévu à cet effet à l'accueil de la mairie.

En plus de préserver l'environnement, la collecte des mobiles permet de participer à un vaste programme de solidarité mis en place et financé par Orange. Une fois dans le collecteur, le mobile usagé entame son voyage dans la filière solidaire de recyclage.

La filière débute en France...

Les mobiles en état de marche sont testés et leurs données sont effacées. Ils sont ensuite reconditionnés et revendus dans des pays émergents où le marché des mobiles d'occasion ne cesse de croître. Les mobiles qui ne fonctionnent plus sont recyclés : les matières dangereuses sont traitées et les métaux récupérés.

Pour effectuer ce travail, Orange fait appel à l'entreprise d'insertion Les Ateliers du Bocage, située dans les Deux-Sèvres. L'intégralité des bénéfices de cette filière est reversée à Emmaüs International. **25 000 mobiles recyclés, c'est 1 emploi d'insertion créé en France.**

... et se poursuit en Afrique.

En Afrique, les mobiles en fin de vie sont collectés auprès de réparateurs locaux. Faute de filière sur place, les déchets sont acheminés en France pour y être revalorisés. **Chaque année, près de 12 tonnes de déchets sont collectées par atelier (soit l'équivalent de 80 000 mobiles).**

Le premier atelier de réparation a été inauguré au Burkina Faso en 2010. Depuis, quatre autres ateliers ont ouvert au Bénin, au Niger, en Côte d'Ivoire et au Cameroun. Au total, 30 emplois locaux ont été créés.

Recycler son vieux mobile, c'est donc à la fois faire un geste pour l'environnement mais aussi faire vivre une filière génératrice d'emplois, en France et en Afrique.



RAPPEL : un collecteur de piles usagées est disponible toute l'année à l'accueil de la mairie. Les bénéfices du recyclage sont versés au profit du téléthon.

Agenda

→ en décembre

Jusqu'à la fin du mois, venez admirer le **petit village de Noël de la médiathèque**, visible également depuis l'extérieur.



Les permanences CCAS ne seront pas assurées les 21 et 22 décembre et la mairie sera fermée samedi 26 décembre.

→ en janvier

La mairie sera fermée samedi 2 janvier.



C'est nouveau à Chaniers

Coiffeuse et prothésiste onguilaire à domicile

Pour plus d'info, contactez Julie ROUDIER au 06.58.03.90.75



La boulangerie Parpillon change de propriétaires

Après 40 ans d'activité sur la commune, M. et Mme Parpillon cessent leur activité de boulangers pâtisseries fin décembre. Nous sommes certains qu'ils profiteront de leur retraite et souhaitons la bienvenue à leurs successeurs, M. et Mme Fort qui, nous l'espérons, sauront régaler les Chagnolais autant que leurs prédécesseurs.



Calendrier de collecte des déchets

	Décembre 2020	Janvier 2021
sacs noirs	mardi 8 décembre mardi 22 décembre	mardi 5 janvier mardi 19 janvier
sacs jaunes	lundi 14 décembre lundi 28 décembre	lundi 11 janvier lundi 25 janvier